



SPÉCIAL CIVISME



35 trucs pour être un meilleur voisin !

Le respect !

Dans la vie citoyenne, le *respect* comprend respect d'autrui, respect du silence, de l'environnement, respect de la vie, respect de la propriété, etc.

La vie en société est bien plus agréable quand chacun respecte son voisin, et applique les règlements, dont la collectivité s'est dotée pour vivre harmonieusement.

Comme le dit l'adage « *la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* ».

Voici les 35 meilleures attitudes que la municipalité vous encourage à respecter pour être de meilleurs voisins :



1 – DANS LA COUR

Je maintiens un climat paisible et je choisis des heures propices :

- Je fais la fête à des heures raisonnables, je garde le son chez moi, et même j'invite mes voisins.
- Je fais mes travaux bruyants – pelouse, rénovation, réparation, mécanique, etc. – aux horaires autorisés par la municipalité : les jours ouvrables de 7 h à 21 h ; les samedis et dimanches de 9 h à 17 h.
- Je garde ma neige sur mon terrain.
- Je conserve mon terrain propre, libre de déchets ou de ferraille et bien entretenu jusqu'à la rue.
- Je n'empiète pas sur le terrain du voisin lorsque j'installe une clôture ou érige toute autre construction.
- J'obtiens un permis et je vérifie le règlement municipal à ce sujet.
- Je taille les branches de mes végétaux afin qu'ils n'obstruent pas un panneau de signalisation, une borne-fontaine, les fils ou les câbles, et qu'ils n'empiètent pas sur la rue, le trottoir ou la piste cyclable : l'espace entre la voie publique et les branches doit être inférieur à 4,5 m.



2 – AVEC MON ANIMAL

Je rends tous les marcheurs, coureurs cyclistes et voisins heureux :

- Je **ramasse les excréments de mon chien**.
- Je ne laisse pas mon chat utiliser le terrain du voisin comme litière.
- Je tiens mon chien en laisse.
- Je ne le laisse pas aboyer inutilement.
- Je ne nourris pas les chats errants, ni les oiseaux afin d'éviter que leur population prolifère et que leurs excréments s'étendent partout sur la corde à linge, les plates-bandes, les voitures...



3 – AU VOLANT, À PIEDS, EN VÉLO

J'évite d'être pressé ou agressif afin de ne pas provoquer d'accident, et je SAUVE DES VIES :

- Je ralentis et je respecte le code de la route.
- Je laisse passer les piétons aux intersections.
- Je traverse aux passages à piétons.
- Je roule sur la piste cyclable et je respecte les règles de sécurité hors de cette zone.
- Je ne roule JAMAIS avec les FACULTÉS AFFAIBLIES.



4 – ÉCOLOGIQUEMENT

Je fais ma part pour protéger l'environnement, car chaque gest compte !

- Quand je fais un feu extérieur, je respecte le règlement municipal. Je n'enfume pas mon voisin. Je ne brûle aucun déchet, feuilles, bois traité ou aggloméré.
- Je fauche mon terrain vacant au minimum 3 fois par année (7 juin, 7 août et 30 septembre).
- J'arrache l'herbe à poux sur le terrain de mon commerce, mon entreprise, ma maison.
- J'utilise des sacs durables lors de mes emplettes.
- J'économise l'eau.
- J'entretiens les arbres et les végétaux sans pesticides et herbicides.
- Je protège les arbres et la verdure qui rendent d'immenses services à la planète à peu de frais.
- J'éteins le moteur de mon véhicule lorsque je suis arrêté.
- Je réduis ma consommation en général.
- Je place mes bacs à ordures et à recyclage pour 7h le matin de la collecte, libres de tout encombrement devant et sur deux pieds autour, les poignées placées vers la maison.
- Je rince mes contenants recyclables avant de les mettre au bac.
- Je ne dépasse pas le nombre limite de contenants lors de la collecte des ordures : 6 contenants de maximum 55 livres.
- Je mets les matelas, divans et autres meubles coussinés avec les ordures ménagères le jour de la collecte.



5 – ORDURES ET RECYCLAGE

Je contacte Compo-Haut-Richelieu, 450 347-0299 ou www.compo.qc.ca, pour me procurer un bac ou pour tout renseignement sur les ordures et le recyclage.



6 – BONNE ENTENTE

Même avec les meilleures intentions du monde, on peut parfois rencontrer des problèmes de voisinage.

Dans ce cas, j'en parle avec mon voisin ou autres citoyens concernés, de façon **COURTOISE** et nous recherchons ensemble une **SOLUTION** à l'amiable.

Pour obtenir de l'aide à ce sujet, je communique avec Médiation citoyenne de Saint-Jean-sur-Richelieu

Un service de Justice alternative du Haut-Richelieu

Tél. 450 347 0065, ou : mediation@jahr.ca www.jahr.org

Conservez précieusement ces deux pages SPÉCIAL CIVISME comme aide-mémoire !

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : 450 357-2100
www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca